

Accord de conciliation sur le budget 2018 de l'Union européenne

Le 18 novembre, les négociateurs du Parlement européen et du Conseil sont parvenus à un accord provisoire sur le budget 2018 de l'Union. Le projet commun, qui comprend des crédits d'engagement de 160,11 milliards d'euros et des crédits de paiement de 144,68 milliards d'euros au total, devrait être adopté par le Conseil puis mis aux voix au Parlement lors de la période de session de novembre II.

Résultats de la procédure de conciliation

Les sommes convenues dans le [projet commun](#) sont proches du projet de budget proposé par la Commission européenne, qui avait été réduit par le Conseil et augmenté par le Parlement européen lors de leurs lectures respectives dans le courant de l'année (voir ci-après). Cependant, certaines rubriques ont été augmentées et les crédits ont été partiellement redistribués par rapport au projet de budget proposé par la Commission en juillet 2017, de manière en grande partie conforme aux priorités exprimées par le Parlement européen dans sa [résolution de mars 2017](#) sur les orientations générales pour la préparation du budget 2018 et confirmées par la plénière lors de [sa lecture du projet de budget](#) pour l'exercice 2018.

Croissance durable, emploi, sécurité et changement climatique

La [position du Parlement sur le budget de l'Union pour 2018](#) (octobre 2017) a mis en avant les domaines de la croissance durable, de l'emploi – en particulier celui des jeunes, de la sécurité et du changement climatique. L'accord de conciliation a maintenu les augmentations des **engagements** dans ces domaines par rapport au projet de budget. Dans la rubrique 1a, «Compétitivité pour la croissance et l'emploi», les programmes suivants ont été renforcés: Horizon 2020 (+110 millions d'EUR), Erasmus+ (+24 millions d'EUR) et COSME (+15 millions d'EUR). Dans la rubrique 1b, «Cohésion économique, sociale et territoriale», le budget de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) est passé à 350 millions d'EUR. Les colégislateurs se sont également accordés sur une déclaration commune relative à l'ampleur d'une nouvelle augmentation de l'IEJ au moyen d'un budget rectificatif, et la Commission a également publié une déclaration unilatérale en la matière. Dans la rubrique 2, «Croissance durable: ressources naturelles», les lignes budgétaires suivantes ont vu une augmentation: jeunes agriculteurs (+34 millions d'EUR), climat (+95 millions d'EUR) et stockage du lait (+2 millions). Dans la rubrique 3, «Sécurité et citoyenneté», les budgets de trois agences ont été augmentés: Europol (+3,7 millions d'EUR), le Bureau européen d'appui en matière d'asile (+5 millions d'EUR) et Eurojust (+1,8 million d'EUR), ainsi que le budget du programme Europe créative (+3,5 millions d'EUR). Dans la rubrique 4, «L'Europe dans le monde», les fonds de préadhésion pour la Turquie ont été réduits de 105 millions d'EUR tandis qu'une autre partie a été mise en réserve (70 millions d'EUR), dans l'attente d'une amélioration dans les domaines de l'état de droit, de la démocratie, des droits de l'homme et de la liberté de la presse. Ont également été augmentés les budgets alloués à l'instrument européen de voisinage (IEV-Sud) (+34 millions d'EUR), à l'instrument de coopération au développement (+20 millions d'EUR), à l'IEV-Est (+10 millions d'EUR), à l'instrument d'aide de préadhésion (IAP-Balkans) (+10 millions d'EUR), à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (Palestina/UNRWA) (+6 millions d'EUR), à la communication stratégique (+3 millions d'EUR) et à la communauté chypriote-turque (+2 millions d'EUR). Dans la rubrique «Administration», les sommes proposées par la Commission ont été rétablies pour toutes les institutions. Le Parlement européen et le Conseil ont également convenu de mobiliser l'**instrument de flexibilité** pour 2018, en allouant des crédits d'engagement à hauteur de 837,2 millions d'EUR à la rubrique 3. Par ailleurs, 1,11 million d'EUR ont été alloués aux rubriques 1a et 1b au titre de la marge globale pour les engagements. En ce qui concerne les **paiements**, les sommes proposées par la Commission dans le projet de budget ont le plus souvent été rétablies ou ajustées de façon à refléter les modifications des engagements. Elles sont ainsi été réduites dans la rubrique 2 en raison de l'augmentation des recettes affectées et dans la rubrique 1a conformément à la position du Conseil et sur l'assurance de la Commission que ces sommes suffiraient.



Le Parlement et le Conseil ont 14 jours à compter de la date de l'accord pour approuver le projet commun. Si les deux l'approuvent, le président du Parlement européen signera le budget et le déclarera définitivement adopté. Si le Parlement rejette le projet commun, la Commission doit soumettre un nouveau projet de budget. Si le Conseil rejette le texte, le Parlement peut tout de même décider de l'approuver.

Procédure budgétaire – Article 88 du règlement intérieur: [2017/2044\(BUD\)](#); Commission compétente au fond: BUDG; Rapporteurs: Siegfried Mureşan (PPE, Roumanie) – section III: Commission et Richard Ashworth (ECR, Royaume-Uni) – autres sections.

Procédure budgétaire 2018: principales étapes et chiffres

Juillet 2017: La Commission soumet le [projet de budget de l'Union](#) pour 2018.

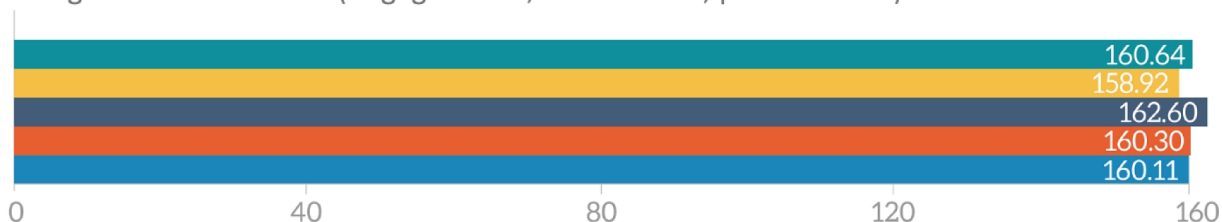
Septembre 2017: Le Conseil [adopte](#) officiellement sa position sur le projet de budget de l'Union pour l'exercice 2018.

Octobre 2017: Le Parlement [modifie](#) la position du Conseil sur le projet de budget de l'Union pour l'exercice 2018.

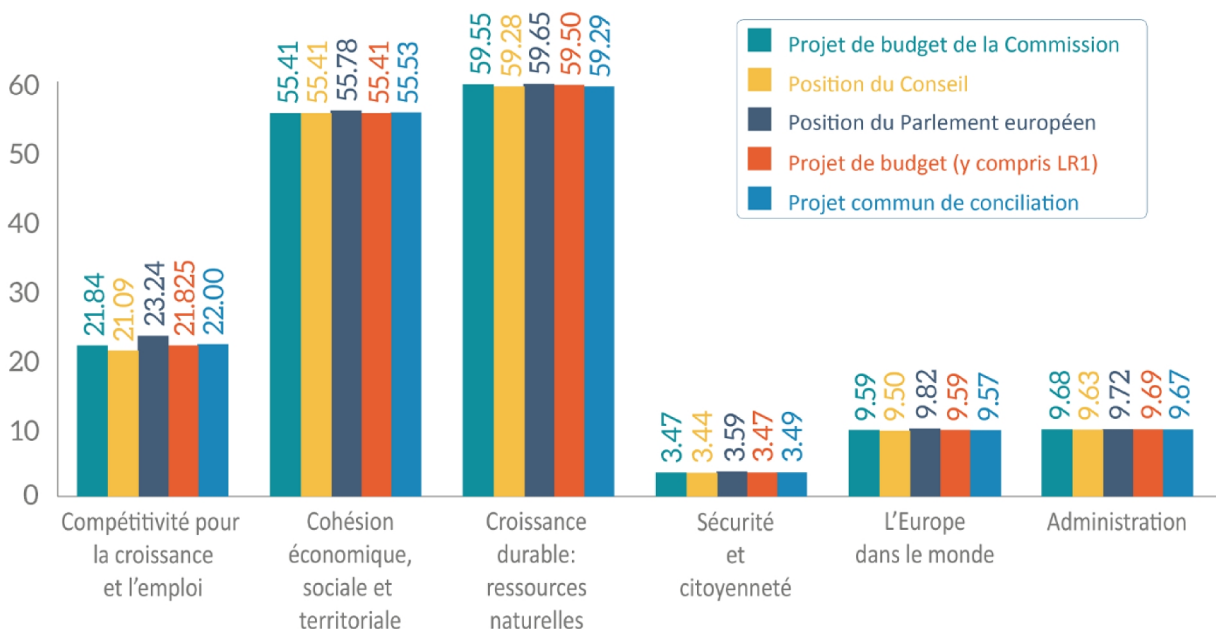
Octobre 2017: La Commission présente les modifications apportées à sa proposition pour le budget du prochain exercice au moyen de la [lettre rectificative \(LR\) 1/2018](#).

Novembre 2017: Les négociateurs du Parlement européen et du Conseil s'accordent sur un projet commun (tenant compte de la LR 1/2018) au titre de la procédure de conciliation, ainsi que sur le projet de budget rectificatif (PBR) 6/2017.

Budget 2018 de l'Union (engagements, en Mrd EUR, prix courants)



Budget 2018 de l'Union par domaine d'action (engagements, en Mrd EUR, prix courants)



Paiements au titre du budget 2018 de l'Union

